



## INDEX EGALITE FEMMES/HOMMES AU SEIN DE LA SOCIETE RICCOBONI

L'index de l'égalité professionnelle a été instauré par la loi « Avenir professionnel » du 05 septembre 2018. Cet index permet aux entreprises concernées d'évaluer sur 100 points le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant 4 critères :

Ecart de rémunération  
entre femmes et hommes  
à poste et âge comparable  
Incalculable

Ecart d'augmentations  
individuelles  
Incalculable

Pourcentage de salariées  
augmentées dans l'année  
suivant le retour de congé  
maternité  
15 pts

Nombre de salariés du  
sexe sous-représenté  
parmi les 10 plus hautes  
rémunérations  
0 pts

Index incalculable

Ces indicateurs ne s'adaptant pas à notre entreprise, affichent un index incalculable au titre de l'année 2023.